

Descriptif d'unité d'enseignement (DUE)



1. Intitulé	
Intitulé de l'unité d'enseignement	Musique de chambre
Code	
Filières, orientations et options	- Bachelor of Arts en musique - Discipline principale chant - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale musique et musicologie - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale instrument - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale instrument historique - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale direction d'orchestre - - Master of Arts en pédagogie musicale - Enseignement instrumental ou vocal - vocal - - Master of Arts en pédagogie musicale - Enseignement instrumental ou vocal - instrumental - - Master of Arts en interprétation musicale - Concert - chant - - Master of Arts en interprétation musicale - Concert - instrument - - Master of Arts en interprétation musicale - Concert - Musique de chambre - Master of Arts en interprétation musicale - Concert - Musique contemporaine - Master of Arts en interprétation musicale - Concert - Performer-composer - Master of Arts en interprétation musicale - Orchestre - - Master of Arts en interprétation musicale - Accompagnement - Chef-fe de chant - Master of Arts en interprétation musicale - Maestro al cembalo et direction d'ensembles baroques - - Master of Arts en interprétation musicale spécialisée - Soliste - chant - - Master of Arts en interprétation musicale spécialisée - Soliste - instrument - - Master of Arts en interprétation musicale spécialisée - Pratique des instruments historiques - - Master of Arts en interprétation musicale spécialisée - Musique médiévale -
Cours à choix	Possibilité d'être suivi comme cours à choix pour les autres filières : Oui
Site	Genève Neuchâtel
Niveau du cours (si pertinent)	Si cours annuel : _____ Si cours semestriel : _____
2. Organisation	
Organisation temporelle	Cours régulier semestriel Unité d'enseignement ponctuelle <i>Les cours réguliers sont donnés sur 16 semaines par semestre ou sur 32 semaines par année.</i>
Si cours régulier, minutes hebdomadaires	60
Si enseignement ponctuel, heures par année ou par semestre	Certains projets sont organisés en sessions d'une durée totale de 16 heures environ. Les étudiant-e-s du DMA, de même que les guitaristes bénéficient de 10 heures de cours par projet de musique de chambre.

Nombre d'étudiant-e-s par groupe	Type d'enseignement : Pratique musicale collective Nombre d'étudiant-e-s : Selon le répertoire ? Français ? Allemand ? Italien ? Anglais
Langue(s) d'enseignement	Français
3. Prérequis	
Avoir validé le module / l'unité d'enseignement	Pas de prérequis
4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)	
○ Élargir son répertoire avec des œuvres représentatives de sa spécialisation, tout en affirmant son expressivité grâce à une maîtrise technique avancée. ○ Développer des compétences d'écoute. ○ Acquérir un sens harmonique. ○ Atteindre un équilibre sonore et expressif au sein de l'ensemble. ○ Partager les responsabilités musicales et artistiques, en développant des compétences en communication verbale et non-verbale. ○ Se préparer efficacement aux répétitions et sessions de travail.	
5. Contenu et forme de l'enseignement	
• Interprétation du répertoire de musique de chambre ou en petits ensembles. • Il est attendu que les étudiant-e-s multiplient les expériences en musique de chambre en couvrant différents répertoires et en jouant dans différentes formations au cours de leurs études. • Un groupe de musique de chambre doit être composé de trois étudiant-e-s au minimum, sauf exception (répertoire de certains instruments, répertoire contemporain, Lied ou mélodie). • Un projet au maximum par cursus d'étude peut être consacré au répertoire de la sonate. • Pour les instruments modernes, au moins un projet au niveau Bachelor et un projet au niveau Master doit être consacré au répertoire contemporain. • Les étudiant-e-s ont la possibilité, pour la durée d'un semestre au maximum, de suivre la musique de chambre dans l'offre proposée par le Département de musique ancienne ou dans le cadre des ensembles de musique extra-européenne de la filière d'ethnomusicologie ou dans le cadre du Big Band ou encore dans le cadre du Red Flag. • L'un des projets peut être également validé en création interdisciplinaire au Département musique et mouvement. • Les étudiant-e-s en MA de chef-fe de chant n'ont qu'un projet de musique de chambre à valider. Il s'agit d'un projet de musique de chambre avec chanteur(s) et/ou chanteuse(s), dont 10 minutes doivent être consacrées au répertoire contemporain.	

6. Modalités d'évaluation et de validation

Une unité d'enseignement peut avoir différents types et modalités d'évaluation et de validation.

TYPE DE VALIDATION

Examen noté

Participation

* MODALITÉS D'ÉVALUATION

Prestation artistique

Dans le cas d'évaluations multiples, indiquer la pondération entre les notes pour obtenir la moyenne :

Contenu de l'examen (si pertinent) :

Durée de l'examen : 20 minutes

COMPOSITION DU JURY

Expert-e externe

Professeur-e-s concerné-e-s avec voix consultative

Représentant-e de la direction (présidence)

Remarque(s) :

- Les étudiant-e-s ne peuvent pas présenter une pièce de musique de chambre déjà validée en tant que projet de musique de chambre lors de leur examen instrumental ou vocal.
- À titre exceptionnel et avec l'accord préalable du responsable de département concerné, la validation d'un projet de musique de chambre peut se faire dans un cadre différent de celui de l'examen. Dans ce cas, l'évaluation ne comporte pas de note (mention acquis / non acquis).
- Les étudiant-e-s inscrit-e-s dans une formation de musique de chambre en début de chaque semestre s'engagent solidairement envers le groupe à mener le projet à son terme. Si un étudiant-e n'est pas présent-e à l'examen, tout le groupe se voit attribuer la note de 1.

7. Modalités de remédiation et de répétition

Possibilité	Remédiation possible <i>La remédiation ne fait pas sens dans le cas d'enseignements qui nécessitent un mûrissement progressif, par exemple pour les disciplines principales instrumentales ou vocales.</i>
Modalités	La remédiation est ouverte à la demande de l'étudiant-e lorsque la note se situe entre 3,5 et 3,9. La remédiation porte sur l'ensemble de l'examen ou sur les éléments ou compétences jugés les plus faibles. Sa forme et son contenu sont fixés par l'enseignant-e. Dans le cas d'une même unité d'enseignement donnée par plusieurs professeur-e-s, la consultation du ou de la responsable de la filière ou du département est nécessaire.

8. Remarques

Deux projets de musique de chambre peuvent être validés à titre de cours à choix pour les étudiant-e-s qui ont déjà validé les projets de musique de chambre prévus dans leur cursus.

9. Bibliographie	
10. Enseignant-e-s	
Coordination : Noémie Bialobroda (GE), Gerardo Vila (NE) Remarque : En principe, les ensembles de musique de chambre, selon leur composition instrumentale, sont inscrits dans les classes des différent-e-s professeur-e-s spécialisé-e-s. Toutefois, selon le nombre d'ensembles et les places disponibles dans les différentes classes, ce principe peut être revu.	
11. Validation du descriptif	
Date de validation	2026
Instance de validation	Coordination de l'enseignement HEM